

N° 71-222-X - 2024002 au catalogue
ISSN 1710-4262
ISBN 978-0-660-71688-6

Regard sur les statistiques du travail

Caractéristiques de l'activité sur le marché du travail des personnes ayant une incapacité et sans incapacité, 2023

par Daniel Vergara et Vincent Hardy

Date de diffusion : le 13 juin 2024



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Note aux lecteurs

L'Enquête sur la population active (EPA) et l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) recueillent toutes les deux des données à l'aide des questions d'identification des incapacités (QII), ce qui permet à ces enquêtes d'identifier 11 types d'incapacité et les niveaux de sévérité. Pour plus de renseignements sur la façon dont la sévérité de l'incapacité est dérivée, veuillez consulter [Nouvelle mesure de l'incapacité dans les enquêtes : questions d'identification des incapacités \(QII\)](#).

Le Programme de l'EPA inclut le questionnaire principal, soit celui de l'EPA, ainsi que des questionnaires supplémentaires mensuels portant sur divers sujets précis, qui sont récoltés sur une base rotative. De 2014 à 2021, les QII ont été posées dans le cadre du questionnaire de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR), qui est une enquête supplémentaire de l'EPA, pour une période partielle de chaque année. En 2022, le Programme de l'EPA a recueilli pour la première fois des données pour les 12 mois de l'année à l'aide des QII, au moyen d'une combinaison de l'ECR et des suppléments sur les [Indicateurs socio-économiques et du marché du travail](#).

Pour plus d'informations sur l'EPA, voir le *Guide de l'enquête sur la population active* ([71-543-G](#)).

L'ECI est la source officielle de renseignements sur la prévalence des personnes ayant une incapacité au Canada. Les résultats de l'ECI 2022 sont maintenant disponibles dans l'article [Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 à 2022](#). Pour obtenir des informations sur la méthodologie de l'ECI, veuillez consulter [Enquêtes et programmes statistiques – Enquête canadienne sur l'incapacité \(ECI\)](#).

Les indicateurs de l'EPA complètent ceux de l'ECI et fournissent des estimations plus fréquentes sur les caractéristiques de la population active en ce qui a trait aux personnes avec et sans incapacité. Les indicateurs basés sur l'EPA pour les personnes ayant une incapacité complètent aussi les renseignements sur le marché du travail disponibles pour les autres groupes de la population.

Toutes les estimations décrivent la situation des personnes qui résident dans les provinces, à l'exception des personnes qui vivent dans les réserves autochtones, les membres à temps plein des forces armées et les pensionnaires d'établissements.

La présente analyse porte sur les différences entre les estimations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 68 %.

Table des matières

Note aux lecteurs	3
Faits saillants	5
Introduction.....	5
Le taux d'emploi demeure stable chez les personnes ayant une incapacité en 2023	6
Le taux d'emploi demeure stable chez les jeunes et les personnes du principal groupe d'âge actif ayant une incapacité, alors qu'il recule chez leurs homologues de 55 à 64 ans	7
L'incapacité et les caractéristiques sur le marché du travail.....	7
En 2023, les personnes âgées ayant une incapacité étaient plus susceptibles d'être occupées	8
L'Alberta affiche le taux d'emploi le plus élevé chez les personnes ayant une incapacité en 2023	9
L'écart entre le taux d'emploi des personnes ayant une incapacité et celui des personnes sans incapacité est plus grand chez les hommes	9
L'incapacité liée à la santé mentale a une incidence plus grande sur le taux d'emploi des hommes.....	11
Le taux d'emploi est plus faible chez les personnes ayant une incapacité plus sévère	11
Un niveau de scolarité plus élevé est associé à un écart plus petit entre le taux d'emploi des personnes ayant une incapacité et celui des personnes sans incapacité	12
L'incapacité est associée à un taux d'emploi plus faible parmi tous les groupes racisés	12
Les personnes ayant une incapacité ont une rémunération horaire moyenne plus faible et travaillent habituellement moins d'heures par semaine.....	13
Regard vers l'avenir	14

Caractéristiques de l'activité sur le marché du travail des personnes ayant une incapacité et sans incapacité, 2023

par Daniel Vergara et Vincent Hardy

Faits saillants

- De 2022 à 2023, le taux d'emploi est demeuré stable parmi les personnes ayant une incapacité (47,1 %) mais a diminué parmi les personnes sans incapacité (-0,8 point de pourcentage pour s'établir à 66,9 %).
- Alors que le taux d'emploi des personnes ayant une incapacité a diminué parmi les personnes âgées de 55 à 64 ans (-1,8 point de pourcentage pour s'établir à 49,3 %), celui-ci a augmenté parmi les personnes âgées de 65 ans et plus (+1,1 point de pourcentage pour atteindre 10,0 %).
- Le taux d'emploi des hommes du principal groupe d'âge actif (de 25 à 54 ans) ayant une incapacité était 17,0 points de pourcentage plus faible que le taux des hommes du principal groupe d'âge actif sans incapacité. Parallèlement, dans le même groupe d'âge, il y avait un écart de 11,3 points de pourcentage entre le taux d'emploi des femmes ayant une incapacité et celui des femmes sans incapacité.
- Le taux de chômage demeurait plus élevé parmi les personnes ayant une incapacité (7,6 %) comparativement aux personnes sans incapacité (4,6 %).
- En 2023, le taux d'emploi des personnes ayant une incapacité était de 60,4 % parmi les Canadiens d'origine philippine, de 57,0 % parmi les Canadiens Latino-Américains et de 52,2 % parmi les Canadiens Sud-Asiatiques.
- Les employés ayant une incapacité gagnaient 31,95 \$ l'heure en moyenne comparativement à 33,86 \$ l'heure chez les employés sans incapacité.

Introduction

Les Canadiens ayant une incapacité représentent une part croissante de la population. Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI)¹, en 2022, 27 % des Canadiens (8,0 millions de personnes) avaient une ou plusieurs incapacités, en hausse de 5 points de pourcentage par rapport à 2017.

Au cours des dernières années, de nouvelles politiques et lois, comme la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et la *Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées*, ont été adoptées. L'objectif de la [Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées](#) est de réduire la pauvreté et de soutenir la sécurité financière des personnes ayant une incapacité en âge de travailler. La [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) a pour objectif de faire du Canada un pays exempt d'obstacles d'ici le 1er janvier 2040. Cela implique d'identifier, d'éliminer et de prévenir les obstacles dans plusieurs domaines prioritaires, dont l'emploi.

Les résultats de l'ECI révèlent que la prévalence de l'incapacité et les types d'incapacité varient selon le groupe d'âge, ce qui présente différents défis pour l'intégration au marché du travail. La prévalence de l'incapacité chez les jeunes de 15 à 24 ans a augmenté de 7,0 points de pourcentage pour atteindre 20,1 % de 2017 à 2022, et les types d'incapacité les plus courants pour ce groupe d'âge étaient liés à la santé mentale et aux troubles d'apprentissage.

Parmi les personnes de 25 à 64 ans, 24,1 % avaient une incapacité en 2022, en hausse de 4,1 points de pourcentage par rapport à 2017. Dans ce groupe d'âge, les incapacités liées à la douleur et à la santé mentale étaient les types d'incapacité les plus courants. Parmi les personnes de 65 ans et plus, qui représentaient près de 1 Canadien sur 5 (18,9 %) en 2022, la proportion de personnes ayant une incapacité a atteint 40,4 %, ce qui représente une augmentation de 2,6 points de pourcentage. Les types d'incapacité les plus courants dans ce groupe d'âge étaient les incapacités liées à la douleur et aux troubles de flexibilité.

1. [Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 à 2022.](#)

Depuis 2022, des renseignements sur l'incapacité sont recueillis chaque mois au moyen de suppléments à l'Enquête sur la population active (EPA). Ces renseignements permettent de produire et d'analyser des indicateurs annuels du marché du travail pour les personnes ayant une incapacité et les personnes sans incapacité, comme le taux d'emploi, le taux de chômage et le taux d'activité, ainsi que les salaires horaires et les heures de travail.

Le présent article examine les tendances de ces indicateurs pour l'année 2023 et explore la façon dont l'incapacité se conjugue avec l'âge, le sexe, le niveau de scolarité et les groupes racisés pour influencer les résultats sur le marché du travail.

Sauf indication contraire, toutes les estimations portent sur la population âgée de 15 ans et plus.

Le taux d'emploi demeure stable chez les personnes ayant une incapacité en 2023

À la suite d'une période où le nombre de postes vacants a atteint un sommet et où le taux de chômage s'est établi à un creux historique en 2022, les conditions générales du marché du travail se sont relâchées en 2023 et le taux de chômage a augmenté pour passer de 5,1 % à 5,8 % à l'échelle nationale d'avril à décembre 2023. Des estimations démographiques diffusées récemment indiquent que la population du Canada a connu une croissance rapide en 2023, presque entièrement attribuable à la migration internationale². Comme la croissance de l'emploi (+2,1 %) a dépassé celle de la population (+3,0 %), le taux d'emploi global a reculé de 0,5 point de pourcentage pour s'établir à 61,7 % de décembre 2022 à décembre 2023.

De 2022 à 2023, l'emploi total légèrement augmenté (+1,6 %) chez les personnes ayant une incapacité, et leur population a augmenté de 1,5 %. Le taux d'emploi — la proportion de la population âgée de 15 ans et plus qui occupe un emploi — s'est maintenu à 47,1 %.

Chez les personnes sans incapacité, la croissance de l'emploi (+2,3 %) a été dépassée par la croissance de la population (+3,5 %), ce qui a entraîné une baisse de leur taux d'emploi, qui est passé de 67,7 % en 2022 à 66,9 % en 2023. La croissance démographique chez les Canadiens n'ayant aucune incapacité est en grande partie attribuable à la migration internationale. Les immigrants récents, qui sont plus jeunes que les personnes nées au Canada, sont moins susceptibles d'avoir une incapacité. Selon les résultats de l'ECI, 21,5 % des immigrants avaient une incapacité en 2022, comparativement à 29,8 % des non-immigrants.

En 2023, le taux de chômage est demeuré plus élevé chez les personnes ayant une incapacité (7,6 %) que chez les personnes sans incapacité (4,6 %). De 2022 à 2023, ce taux a progressé à un rythme similaire pour les deux groupes (+0,8 point de pourcentage pour les personnes ayant une incapacité et +0,7 point de pourcentage pour les personnes sans incapacité).

En phase avec les résultats observés en 2022, les personnes ayant une incapacité étaient plus susceptibles, en 2023, de travailler dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale (14,4 % par rapport à 12,9 % pour les personnes sans incapacité) et dans celui des administrations publiques (6,8 % par rapport à 5,7 % pour les personnes sans incapacité). Parallèlement, les personnes de ce groupe étaient moins susceptibles de travailler dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques (7,9 % par rapport à 10,3 % pour les personnes sans incapacité).

2. [Le Quotidien : Estimation de la population du Canada : forte croissance démographique en 2023.](#)

L'incapacité et les caractéristiques sur le marché du travail

Les questions d'identification des incapacités (QII) mesurent l'incapacité par rapport aux difficultés que les personnes peuvent avoir à effectuer certaines tâches, ainsi que la fréquence à laquelle ces difficultés limitent leurs activités quotidiennes. Selon le modèle social de l'incapacité, l'incapacité est le résultat de l'interaction entre les limitations fonctionnelles d'une personne et les obstacles présents dans l'environnement, y compris les obstacles sociaux et physiques qui rendent le fonctionnement quotidien plus difficile. Les variations dans la situation des personnes ayant une incapacité sur le marché du travail peuvent résulter de changements dans le statut d'incapacité ou de changements dans leur situation d'activité. Trois types de changements qui ont un impact sur les statistiques du marché du travail sont les suivants :

- Changements dans le statut d'incapacité (par exemple l'apparition ou un changement dans la sévérité d'une incapacité) parmi les personnes dont la situation d'activité est inchangée (par exemple les personnes qui sont occupées et qui continuent de l'être).
- Changements dans la situation d'activité chez les personnes dont le statut d'incapacité est inchangé.
- Changements dans la situation d'activité chez les personnes dont la situation d'incapacité change également.

L'EPA est une enquête transversale et ne peut être utilisée pour mesurer l'apparition d'une incapacité et son impact ultérieur sur la situation d'activité d'une personne. Les estimations de l'EPA offrent un instantané représentatif de la situation sur le marché du travail des personnes ayant une incapacité et sans incapacité.

L'ECI fournit des mesures supplémentaires, telles que l'âge d'apparition des incapacités, qui peuvent être utilisées pour effectuer des analyses plus approfondies sur comment et à quelle moment les incapacités apparaissent.

En outre, l'ECI est la source officielle d'information sur la prévalence de l'incapacité au Canada. L'ECI fournit des informations sur des sujets tels que les aménagements du lieu de travail, qui augmentent le potentiel d'emploi des personnes ayant une incapacité.

Le taux d'emploi demeure stable chez les jeunes et les personnes du principal groupe d'âge actif ayant une incapacité, alors qu'il recule chez leurs homologues de 55 à 64 ans

En 2023, le taux d'emploi des jeunes ayant une incapacité était plus faible que celui des jeunes sans incapacité. De plus, les jeunes ayant une incapacité qui faisaient partie de la population active (soit en étant occupés ou en cherchant du travail) demeuraient plus susceptibles d'être au chômage que les jeunes sans incapacité.

Chez les jeunes ayant une incapacité, le taux d'emploi était de 51,9 % en 2023, pratiquement inchangé par rapport à 2022. Parallèlement, le taux de chômage de ce groupe a augmenté de 2,4 points de pourcentage pour atteindre 15,8 % en 2023. À titre de comparaison, chez les jeunes sans incapacité, le taux d'emploi a diminué de 4,4 points de pourcentage pour s'établir à 57,7 % en 2023, tandis que le taux de chômage a augmenté de 2,5 points de pourcentage pour s'établir à 10,0 %.

Selon les résultats de l'ECI de 2022, plus des deux tiers des incapacités chez les jeunes étaient liées à la santé mentale³. En 2023, le taux d'emploi des jeunes ayant une incapacité liée à la santé mentale s'établissait à 46,8 %, ce qui est inférieur de 5,1 points de pourcentage à la moyenne de tous les jeunes ayant une incapacité.

3. [Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 à 2022.](#)

Tableau 1
Taux d'emploi et taux de chômage des personnes avec incapacité et sans incapacité selon le groupe d'âge, Canada, 2022 et 2023

	Taux d'emploi			Taux de chômage		
	2022	2023	Variation de 2022 à 2023	2022	2023	Variation de 2022 à 2023
	pourcentage					
15 ans et plus						
Personnes avec incapacité	47,1	47,1	0,0	6,8	7,6	0,8*
Personnes sans incapacité	67,7	66,9	-0,8*	3,9	4,6	0,7*
15 à 24 ans						
Personnes avec incapacité	52,6	51,9	-0,7	13,4	15,8	2,4*
Personnes sans incapacité	62,1	57,7	-4,4*	7,5	10,0	2,5*
25 à 54 ans						
Personnes avec incapacité	73,9	73,4	-0,5	5,7	6,5	0,8*
Personnes sans incapacité	88,4	87,8	-0,6*	3,1	3,7	0,6*
55 à 64 ans						
Personnes avec incapacité	51,1	49,3	-1,8*	6,4	6,4	0,0
Personnes sans incapacité	68,1	69,6	1,5*	3,6	3,9	0,3
65 ans et plus						
Personnes avec incapacité	8,9	10,0	1,1*	6,0 ^E	3,9 ^E	-2,1*
Personnes sans incapacité	15,7	17,4	1,7*	4,0	3,7	-0,3

* indique un changement statistiquement significatif de 2022 à 2023

^E à utiliser avec prudence

Sources : Enquête sur la population active (3701), Enquête canadienne sur le revenu (5200) et Indicateurs socio-économiques et du marché du travail (5377), totalisation personnalisée.

Le taux d'emploi des personnes du principal groupe d'âge actif (de 25 à 54 ans) ayant une incapacité était de 73,4 % en 2023 et a peu varié par rapport à 2022. Chez les personnes du même groupe d'âge sans incapacité, ce taux a diminué de 0,6 point de pourcentage pour s'établir à 87,8 % en 2023. Parallèlement, le taux de chômage a augmenté chez les personnes du principal groupe d'âge actif, tant pour celles ayant une incapacité (+0,8 point de pourcentage pour atteindre 6,5 %) que pour celles sans incapacité (+0,6 point de pourcentage pour s'établir à 3,7 %).

Chez les personnes de 55 à 64 ans, le taux d'emploi a diminué de 1,8 point de pourcentage pour s'établir à 49,3 % chez les personnes ayant une incapacité, mais il a augmenté de 1,5 point de pourcentage pour atteindre 69,6 % chez les personnes sans incapacité. Le taux de chômage était pratiquement inchangé pour les deux groupes : en 2023, il était de 6,4 % pour les personnes ayant une incapacité et de 3,9 % pour les personnes sans incapacité.

Le départ à la retraite est une composante clé de la participation sur le marché du travail chez les 55 à 64 ans et le fait d'avoir une incapacité peut constituer un facteur important dans la décision d'un départ à la retraite. Les données de l'EPA recueillies en juin 2023 montrent que parmi les Canadiens qui ont déclaré être complètement à la retraite, près du quart d'entre eux ont mentionné que des problèmes de santé ou d'incapacité — soit les leurs, soit ceux de leur conjoint — étaient le principal facteur qui les avait poussés à prendre leur retraite à un âge plus précoce qu'ils ne l'auraient autrement envisagé⁴.

En 2023, les personnes âgées ayant une incapacité étaient plus susceptibles d'être occupées

Comparativement aux Canadiens plus jeunes, les personnes âgées (65 ans et plus) sont plus susceptibles d'avoir une incapacité. Leur taux d'activité est également plus faible, car bon nombre d'entre eux sont à la retraite.

De 2022 à 2023, le taux d'emploi des personnes âgées a augmenté chez les personnes ayant une incapacité (+1,1 point de pourcentage pour atteindre 10,0 %) et chez les personnes sans incapacité (+1,7 point de pourcentage pour s'établir à 17,4 %).

Dans un contexte de hausse du coût de la vie, avoir un emploi peut devenir une nécessité pour certaines personnes âgées. En 2023, 52,9 % des travailleurs âgés de 65 ans et plus ayant une incapacité ont indiqué qu'ils

4. [Le Quotidien : La majorité des personnes qui prévoient prendre leur retraite continueraient à travailler plus longtemps si elles pouvaient réduire leurs heures de travail et leur niveau de stress.](#)

travaillaient par nécessité plutôt que par choix, comparativement à 36,2 % chez les travailleurs sans incapacité. Comparativement à 2022, la proportion de travailleurs âgés de 65 ans et plus qui travaillaient par nécessité a augmenté de 7,5 points de pourcentage chez les personnes ayant une incapacité, alors que cette proportion a peu varié chez les personnes sans incapacité.

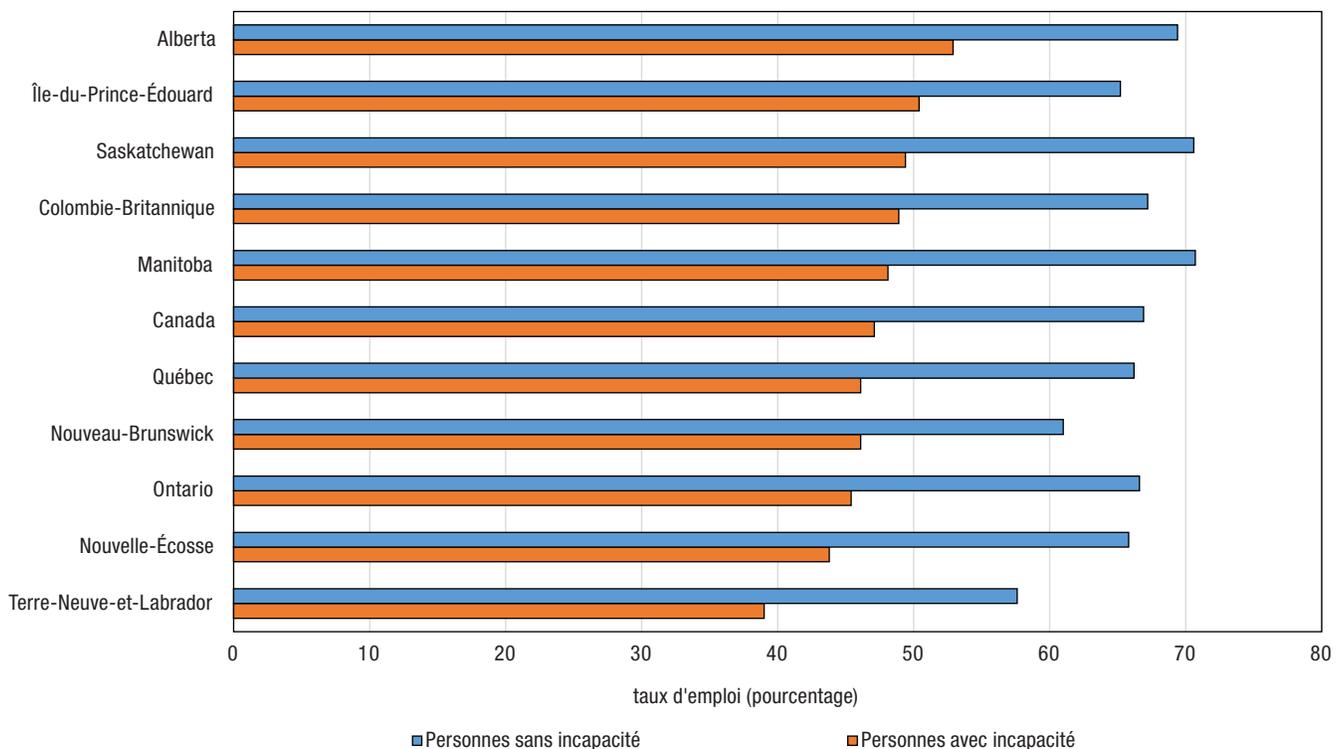
L'Alberta affiche le taux d'emploi le plus élevé chez les personnes ayant une incapacité en 2023

En 2023, l'Alberta (52,9 %) affichait le taux d'emploi le plus élevé chez les personnes ayant une incapacité. Les personnes ayant une incapacité à l'Île-du-Prince-Édouard (50,4 %), en Saskatchewan (49,4 %) et en Colombie-Britannique (48,9 %) ont également enregistré des taux d'emploi supérieurs à la moyenne nationale (47,1 %). Parallèlement, les personnes ayant une incapacité à Terre-Neuve-et-Labrador (39,0 %), en Nouvelle-Écosse (43,8 %) et en Ontario (45,4 %) affichaient des taux d'emploi inférieurs à la moyenne nationale.

Des écarts plus importants entre le taux d'emploi des personnes ayant une incapacité et celui des personnes sans incapacité ont été observés au Manitoba (22,6 points de pourcentage), en Nouvelle-Écosse (22,0 points de pourcentage), ainsi qu'en Ontario et en Saskatchewan (21,2 points de pourcentage pour les deux provinces).

Graphique 1

Taux d'emploi des personnes avec et sans incapacité selon la province, 2023



Sources : Enquête sur la population active (3701), Enquête canadienne sur le revenu (5200) et Indicateurs socio-économiques et du marché du travail (5377), totalisation personnalisée.

L'écart entre le taux d'emploi des personnes ayant une incapacité et celui des personnes sans incapacité est plus grand chez les hommes

En 2023, il y avait un écart de 19,8 points de pourcentage entre le taux d'emploi des personnes ayant une incapacité (47,1 %) et celui des personnes sans incapacité (66,9 %). L'écart était plus grand chez les hommes (21,9 points) que chez les femmes (17,2 points), ce qui indique que l'incapacité a tendance à avoir une plus grande

incidence sur les taux d'emploi des hommes. Cet écart plus important était plus marqué chez les jeunes et les personnes du principal groupe d'âge actif.

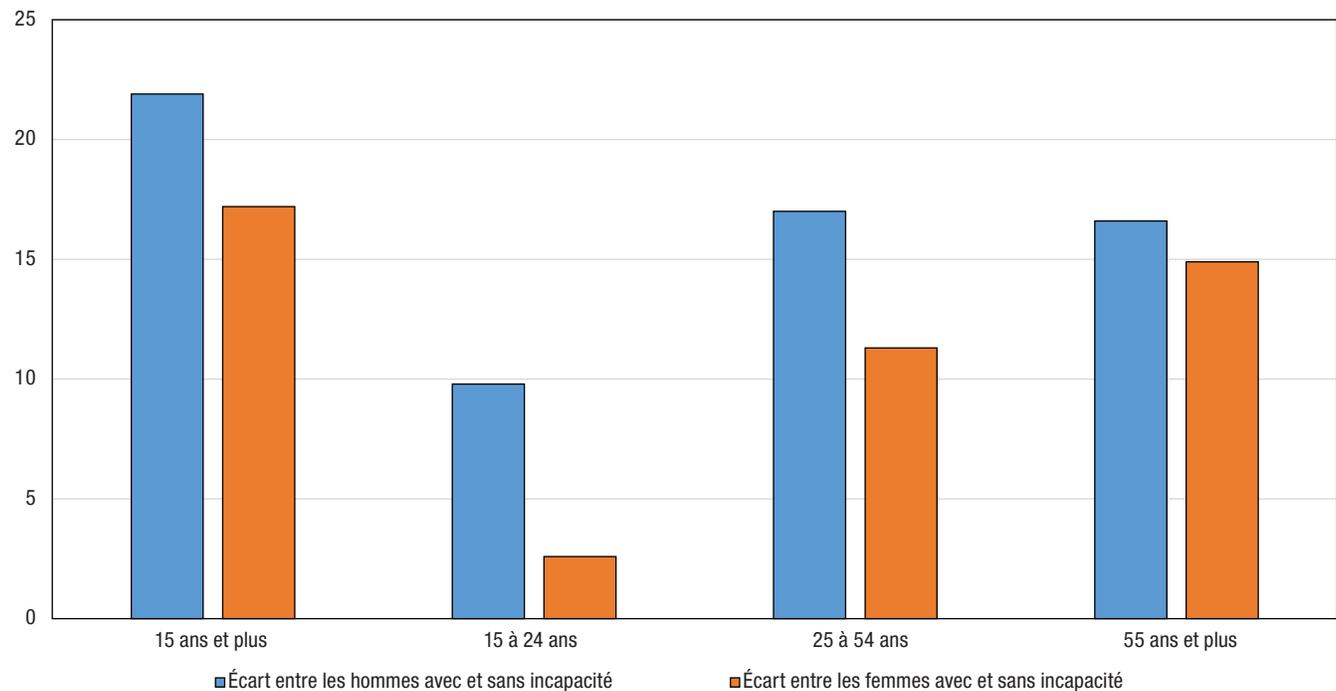
Chez les jeunes de 15 à 24 ans, le taux d'emploi des hommes ayant une incapacité (47,5 %) était inférieur de 9,8 points de pourcentage à celui des hommes du même groupe d'âge sans incapacité (57,3 %). À titre de comparaison, il y avait peu de différence entre le taux d'emploi des jeunes femmes ayant une incapacité et celui des jeunes femmes sans incapacité (55,5 % par rapport à 58,1 %).

De même, le taux d'emploi des hommes du principal groupe d'âge ayant une incapacité (74,4 %) était inférieur de 17,0 points de pourcentage au taux des hommes du même groupe d'âge sans incapacité (91,4 %). À titre de comparaison, il y avait un écart de 11,3 points de pourcentage entre le taux d'emploi des femmes du principal groupe d'âge actif ayant une incapacité (72,5 %) et celui des femmes du même groupe d'âge sans incapacité (83,8 %).

Graphique 2

Écarts du taux d'emploi entre les hommes avec et sans incapacité et entre les femmes avec et sans incapacité selon le groupe d'âge, Canada, 2023

différence en points de pourcentage



Sources : Enquête sur la population active (3701), Enquête canadienne sur le revenu (5200) et Indicateurs socio-économiques et du marché du travail (5377), totalisation personnalisée.

En 2022, il y avait des différences similaires entre le taux d'emploi des personnes ayant une incapacité et celui des personnes sans incapacité chez les hommes du principal groupe d'âge actif (74,4 % par rapport à 92,7 %), les femmes du principal groupe d'âge actif (73,4 % par rapport à 83,9 %) et les jeunes femmes (58,0 % par rapport à 61,6 %). Toutefois, de 2022 à 2023, l'écart entre le taux d'emploi des jeunes hommes ayant une incapacité et celui des jeunes hommes sans incapacité a diminué (de 16,4 à 9,8 points de pourcentage) en raison d'une baisse notable du taux d'emploi des jeunes hommes sans incapacité, qui est passé de 62,5 % à 57,3 %.

L'incapacité liée à la santé mentale a une incidence plus grande sur le taux d'emploi des hommes

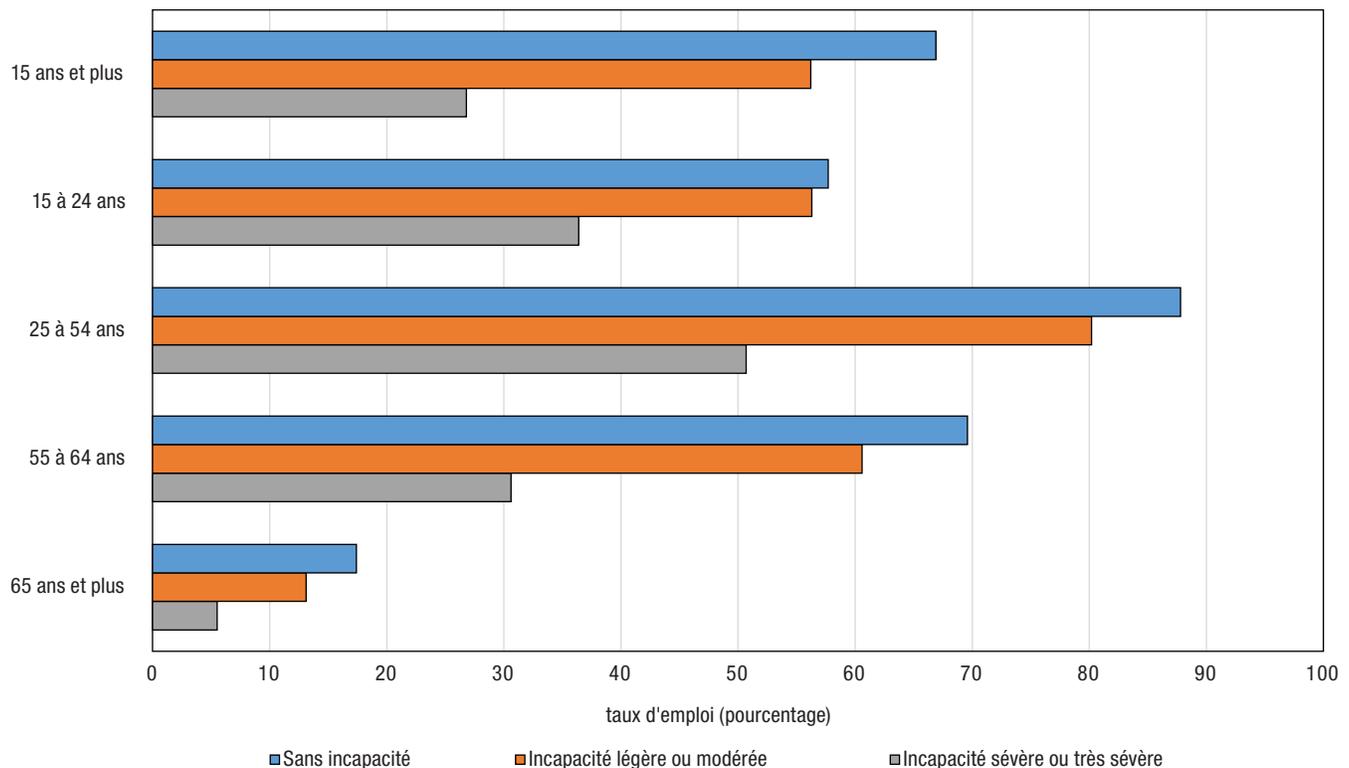
L'effet plus important de l'incapacité sur les taux d'emploi des hommes était plus manifeste pour certains types d'incapacité. Notamment, le taux d'emploi des hommes ayant une incapacité liée à la santé mentale (52,6 %) était inférieur de 18,2 points de pourcentage à celui des hommes sans incapacité (70,8 %), tandis que les femmes ayant une incapacité liée à la santé mentale affichaient un taux d'emploi inférieur de 7,0 points de pourcentage à celui des femmes sans incapacité. En ce qui concerne d'autres types d'incapacité, comme ceux en lien avec la flexibilité, la vision et les troubles auditifs, l'incidence sur le taux d'emploi était similaire pour les hommes et les femmes. Par exemple, le taux d'emploi des hommes ayant une incapacité liée à la flexibilité (30,8 %) était inférieur de 40,0 points de pourcentage à celui des hommes sans incapacité, ce qui est semblable à la différence entre le taux d'emploi des femmes ayant une incapacité liée à la flexibilité et celui des femmes sans incapacité (40,2 points de pourcentage).

Le taux d'emploi est plus faible chez les personnes ayant une incapacité plus sévère

L'incidence de l'incapacité sur la probabilité d'être occupé augmente selon la sévérité de l'incapacité. En 2023, le taux d'emploi des personnes ayant une incapacité plus sévère (26,8 %) était inférieur de 40,1 points de pourcentage à celui des personnes sans incapacité (66,9 %). À titre de comparaison, le taux d'emploi des Canadiens ayant une incapacité plus légère (56,2 %) était inférieur de 10,7 points de pourcentage à celui des personnes sans incapacité.

Graphique 3

Taux d'emploi selon la sévérité de l'incapacité et le groupe d'âge, Canada, 2023



Sources : Enquête sur la population active (3701), Enquête canadienne sur le revenu (5200) et Indicateurs socio-économiques et du marché du travail (5377), totalisation personnalisée.

De 2022 à 2023, le taux d'emploi a légèrement augmenté chez les personnes ayant une incapacité plus sévère (+1,7 point de pourcentage), mais il a peu varié chez les personnes ayant une incapacité plus légère.

Tant les incapacités plus légères que celles plus sévères ont eu une incidence plus marquée sur le taux d'emploi des hommes comparativement aux femmes.

Un niveau de scolarité plus élevé est associé à un écart plus petit entre le taux d'emploi des personnes ayant une incapacité et celui des personnes sans incapacité

Bien que l'incapacité constitue un obstacle important à l'emploi, chez les travailleurs du principal groupe d'âge actif, un niveau de scolarité plus élevé est associé à une chance plus élevée d'être occupé parmi les personnes ayant une incapacité, ce qui réduit l'écart entre les taux d'emploi des personnes ayant une incapacité et des personnes sans incapacité. Cette situation peut s'expliquer par différents facteurs, dont l'accessibilité à l'éducation parmi les personnes ayant certains types d'incapacités ou une incapacité plus grave, ainsi que l'accessibilité des emplois pour les personnes ayant une incapacité.

Parmi les personnes âgées de 25 à 54 ans ayant une incapacité, celles qui avaient un diplôme d'études secondaires ou un niveau de scolarité inférieur avaient un taux d'emploi beaucoup plus faible (52,5 %) que les personnes ayant un niveau de scolarité postsecondaire inférieur au baccalauréat (76,7 %) et celles ayant un baccalauréat ou un niveau de scolarité plus élevé (85,8 %).

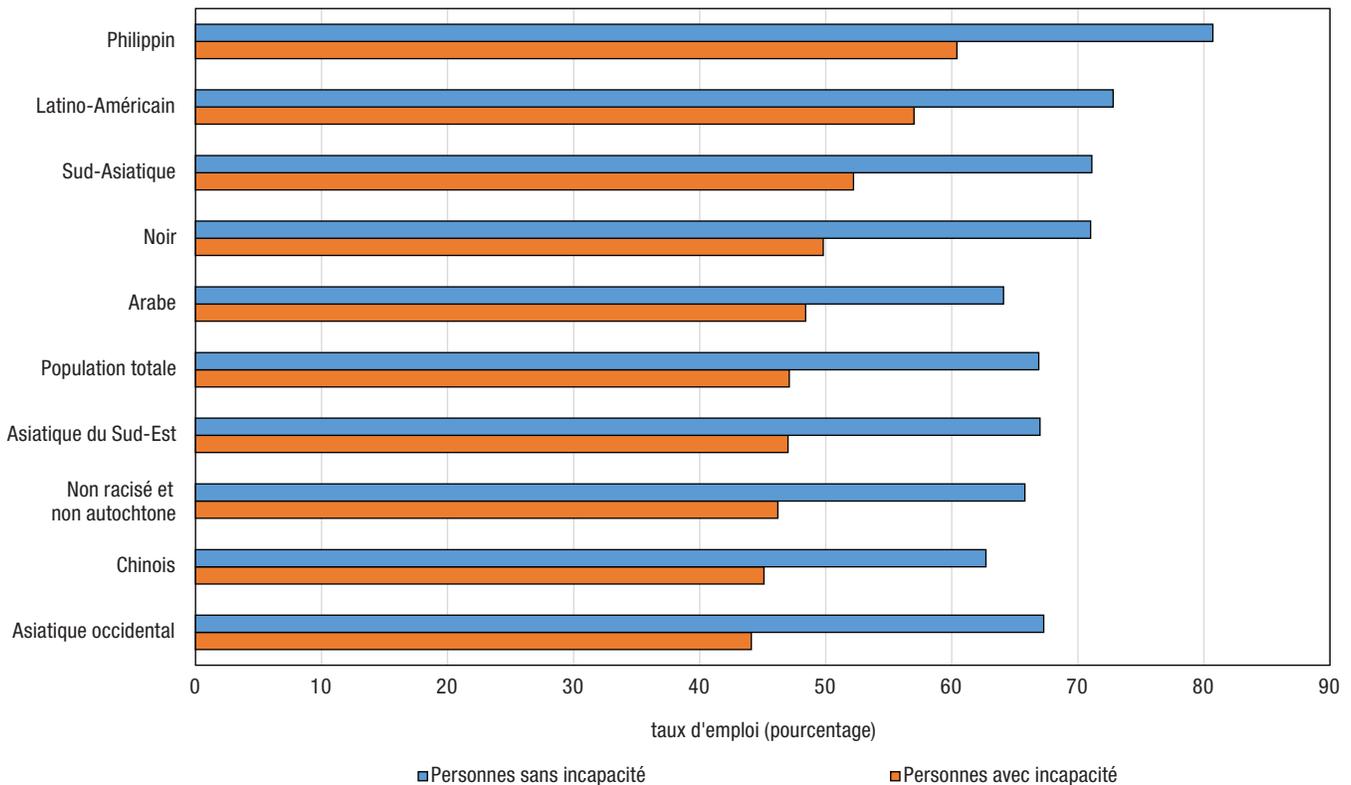
De plus, à des niveaux de scolarité plus élevés, l'écart entre le taux d'emploi des personnes ayant une incapacité et celui des personnes sans incapacité tend à être plus faible. Cet écart était de 28,6 points de pourcentage chez les personnes du principal groupe d'âge ayant au plus un diplôme d'études secondaires, comparativement à 13,0 points de pourcentage chez celles qui avaient fait des études postsecondaires inférieures au baccalauréat et à 3,1 points de pourcentage chez celles qui avaient un baccalauréat ou un niveau d'études plus élevé.

L'incapacité est associée à un taux d'emploi plus faible parmi tous les groupes racisés

Comme en 2022, le taux d'emploi des personnes ayant une incapacité en 2023 était inférieur à celui des personnes sans incapacité pour tous les groupes racisés. Conformément à leur taux d'emploi global⁵, les personnes philippines (60,4 %), latino-américaines (57,0 %) et sud-asiatiques (52,2 %) ayant une incapacité affichaient des taux d'emploi supérieurs à la moyenne nationale des personnes ayant une incapacité (47,1 %).

5. Selon les données de l'EPA de décembre 2023 ([Caractéristiques de la population active selon le groupe de minorités visibles, moyennes mobiles de trois mois, données mensuelles non désaisonnalisées](#)), les personnes philippines (73,9 %) et les personnes latino-américaines (70,3 %) affichaient les taux d'emploi les plus élevés parmi les populations racisées, tandis que les personnes sud-asiatiques occupaient le quatrième rang (67,7 %).

Graphique 4
Taux d'emploi des personnes avec et sans incapacité selon le groupe racisé, Canada, 2023



Sources : Enquête sur la population active (3701), Enquête canadienne sur le revenu (5200) et Indicateurs socio-économiques et du marché du travail (5377), totalisation personnalisée.

L'écart entre le taux d'emploi des personnes ayant une incapacité et celui des personnes sans incapacité était de 20,3 points de pourcentage chez les personnes philippines, de 15,8 points chez les personnes latino-américaines et de 18,9 points chez les personnes sud-asiatiques.

Parallèlement, le taux d'emploi des personnes non racisées et non autochtones ayant une incapacité (46,2 %) était inférieur de 19,6 points de pourcentage à celui des personnes du même groupe sans incapacité (65,8 %).

Les personnes ayant une incapacité ont une rémunération horaire moyenne plus faible et travaillent habituellement moins d'heures par semaine

En 2023, l'écart entre la rémunération hebdomadaire moyenne des employés salariés ayant une incapacité et celle des employés sans incapacité était de 99,43 \$ (1 146,05 \$ par rapport à 1 245,48 \$), ce qui rend compte d'un nombre moyen d'heures habituellement travaillées par semaine plus faible (34,5 h par rapport à 35,6 h) et d'une rémunération horaire moyenne plus faible (31,95 \$ par rapport à 33,86 \$) chez les employés ayant une incapacité.

Dans tous les groupes d'âge, les employés ayant une incapacité touchaient un salaire horaire moins élevé que les employés sans incapacité. Parmi les employés âgés de 25 à 54 ans, les femmes ayant une incapacité gagnaient en moyenne 1,38 \$ (4,1 %) de moins l'heure que les femmes sans incapacité. L'écart entre les hommes du principal groupe d'âge actif ayant une incapacité et ceux sans incapacité était de 1,06 \$ (2,7 %).

Les employés ayant une incapacité travaillaient habituellement moins d'heures par semaine que les employés sans incapacité. L'écart entre le nombre moyen d'heures habituelles des employés du principal groupe d'âge actif ayant une incapacité et celui des employés du même groupe d'âge sans incapacité était à peu près le même pour les hommes (-0,93 heure) et les femmes (-1,10 heure).

Regard vers l'avenir

En 2023 et en 2024, les conditions du marché du travail ont ralenties et le taux de chômage a suivi une tendance à la hausse, ce qui a eu une incidence tant sur les personnes ayant une incapacité que sur les personnes sans incapacité.

Dans un contexte de croissance rapide de la population, le taux d'emploi a affiché une tendance à la baisse chez les personnes sans incapacité. Néanmoins, le taux d'emploi est demeuré stable chez les personnes ayant une incapacité plus légère et a augmenté chez les personnes ayant une incapacité plus sévère.

Comme on l'a observé en 2022, les répercussions de l'incapacité sur les résultats sur le marché du travail en 2023 différaient, selon le sexe, le niveau de scolarité et la sévérité de l'incapacité. Il convient de souligner que l'écart entre le taux d'emploi des personnes ayant une incapacité et celui des personnes sans incapacité est demeuré beaucoup plus grand chez les personnes ayant un niveau de scolarité plus faible. En outre, l'écart entre le taux d'emploi des personnes ayant une incapacité et celui des personnes sans incapacité est demeuré plus important chez les hommes que chez les femmes.

La collecte de données relatives à l'activité sur le marché du travail des personnes ayant une incapacité se poursuit en 2024, ce qui permet à Statistique Canada de surveiller les caractéristiques de la population active des personnes ayant une incapacité et des personnes sans incapacité et d'en faire rapport, à mesure que les conditions du marché du travail évoluent.